

## 1. Données du bien du patrimoine mondial

### 1.1 - Nom du bien du bien du patrimoine mondial

Centre historique d'Avignon : Palais des papes, ensemble épiscopal et Pont d'Avignon

### 1.2 - Informations sur le bien du patrimoine mondial

#### Etat(s) partie(s)

• France

#### Type de Bien

culturel

#### Numéro d'identification

228rev



#### Année d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial

1995

### 1.3 - Tableau des informations géographiques

Nom	Coordonnées (latitude/longitude)	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Total (ha)	Année d'inscription
Centre historique d'Avignon : Palais des papes, ensemble épiscopal et Pont d'Avignon	43.953 / 4.806	8.2	0	8.2	1995
<b>Total (ha)</b>		<b>8.2</b>	<b>0</b>	<b>8.2</b>	

### 1.4 - Carte(s)

Titre	Date	Lien vers source
Centre historique d'Avignon: délimitation du bien lors de son inscription sur la liste en 1995. Scale 1:25,000	26/01/2006	
Centre historique d'Avignon: Palais des papes, ensemble épiscopal et Pont d'Avignon. Délimitation du bien lors de son inscription sur la liste en 1995	01/04/2011	

### 1.5 - Institution gouvernementale responsable pour le bien

• Bruno Favel

Chef du Département des affaires européennes et internationales, Président honoraire du Comité du patrimoine et du paysage du Conseil de l'Europe

• Béatrice Boisson-Saint-Martin

Ministère de la culture et de la communication  
Responsable du pôle patrimoine mondial UNESCO  
Département des affaires européennes et internationales

#### Commentaire

Représentant de l'institution gouvernementale responsable pour le bien : Vincent Berjot, Directeur général des patrimoines, ministère de la Culture et de la communication, 182, rue Saint Honoré, 75033 Paris Cedex 01 Point focal pour la France : Béatrice Boisson-Saint-Martin, responsable du pôle patrimoine mondial Département des affaires européennes et internationales, Direction générale des patrimoines Ministère de la Culture et de la communication 6 rue des Pyramides 75001 Paris France Téléphone: 00 33 (0)1 40 15 33 35 Courriel : beatrice.boisson-saint-martin@culture.gouv.fr

### 1.6 - Gestionnaire / coordinateur du bien, institution / agence locale

• Sylvaine Le Yondre

Adjointe au conservateur régional des monuments historiques  
DRAC P.A.C.A

#### Commentaire

rajouter les gestionnaires suivants : Mme le Maire - Hôtel de ville 84045 Avignon cedex 9 - téléphone : 04 90 80 80 00 Archevêque d'Avignon- Archevêché - Rocher des Doms - place du palais 84000 Avignon - téléphone : 04 90 82 12 21 M. le Président du Conseil général de Vaucluse - rue Viala 84000 Avignon - téléphone : 04 90 16 15 00

### 1.7 - Adresse Internet du bien (le cas échéant)

- [Patrimonium-mundi.org](http://Patrimonium-mundi.org) : visitez les sites en [panophotographies, des images sphériques immersives et interactives](#)
- [Découvrez les photos de OUR PLACE the World Heritage Collection](#)
- [Avignon \(Marie\)](#)
- [Palais des Papes](#)
- [Le Ministère de la culture de la France](#)

#### Commentaire

modifier les liens comme suit : 3 - [www.avignon.fr](http://www.avignon.fr) 4 - [www.avignon-tourisme.com](http://www.avignon-tourisme.com) 5 - à supprimer

### 1.8 - Autres Conventions / classements internationaux au titre desquels le bien est protégé

#### Commentaire

Label patrimoine européen (Cour d'honneur du Palais des Papes) 2007.

## 2. Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle

### 2.1 - Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle / Déclaration de valeur

#### Commentaire

La déclaration de valeur universelle exceptionnelle a été soumise au 1er février 2012 et doit être validée par le Comité du patrimoine mondial.

### 2.2 - Les critères (version révisée de 2005) selon lesquels le bien a été inscrit

(i)(ii)(iv)

### 2.3 - Attributs qui expriment la Valeur universelle exceptionnelle par critère

Le palais pontifical d'Avignon devenu siège de la Chrétienté au XIVe siècle représente un chef d'œuvre du génie humain traduit dans la pierre. Par sa situation, son ampleur, son raffinement et son décor, il est une des plus hautes créations du Moyen Age européen. Le Centre historique d'Avignon témoigne d'un échange d'influences considérable aux XIVe et XVe siècles dans le domaine des arts et de l'architecture, qui s'est prolongé bien au-delà du départ de la papauté.

**2.4 - Si nécessaire, veuillez expliquer pourquoi la  
Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle devrait  
être révisée**

**2.5 - Commentaires, conclusions et / ou  
recommandations concernant la Déclaration de Valeur  
universelle exceptionnelle**

















### **3. Facteurs affectant le bien**

#### **3.14. Autre facteurs**

##### **3.14.1 - Autre(s) facteur(s)**

### 3.15. Tableau récapitulatif des facteurs

#### 3.15.1 - Tableau récapitulatif des facteurs

	Nom	Impact	Origine
<b>3.1</b>	<b>Habitat et développement</b>		
3.1.5	Installations d'interprétation pour les visiteurs	 	 
<b>3.8</b>	<b>Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine</b>		
3.8.1	Utilisations et associations rituelles/spirituelles/religieuses	 	
<b>3.10</b>	<b>Changement climatique/problèmes météorologiques</b>		
3.10.2	Inondations	 	
<b>Légende</b>	 actuel	 potentiel	 négatif
	 positif	 intérieure	 extérieure

### 3.16. Evaluation des facteurs négatifs actuels

#### 3.16.1 - Evaluation des facteurs négatifs

Aucun facteur est négatif et actuel.

### 3.17. Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les facteurs affectant le bien

#### 3.17.1 - Commentaires concernant les facteurs affectant le bien

Les facteurs naturels comme l'érosion éolienne, l'humidité, les écarts de température et les risques d'inondation ponctuelle sont présents et peuvent agir sur une durée très longue (plusieurs décennies). Ils font parties de la vie du monument. Les facteurs liés à l'activité de visite et à la présence du festival de théâtre dans la cour d'honneur du palais sont développés dans le plan de gestion. Des préconisations sont proposées afin de limiter les impacts de ces facteurs sur le bien.

## 4. Protection, gestion et suivi du bien

### 4.1. Limites et zones tampons

#### 4.1.1 - Statut de la zone tampon

Il n'y a pas de zone tampon, et cela constitue un manque

#### 4.1.2 - Les limites du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Les limites du bien du patrimoine mondial sont **appropriées** et assurent le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien

#### 4.1.3 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Le bien ne possède pas de zone tampon au moment de son inscription sur la liste du patrimoine mondial.

#### 4.1.4 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Les limites du bien du patrimoine mondial sont connues par l'autorité de gestion mais **ne sont pas connues par les résidents locaux /utilisateurs des terres aux alentours**

#### 4.1.5 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Le bien ne possède pas de zones tampons au moment de son inscription sur la liste du patrimoine mondial.

#### 4.1.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les limites et les zones tampons du bien du patrimoine mondial

Au 1er février 2014, une zone tampon va être proposée dans le cadre de l'inventaire rétrospectif. Celle-ci sera dotée d'outils de protection réglementaire.

## 4.2. Mesures de protection

### 4.2.1 - Classement de protection (législatif, réglementaire, contractuel, de planification, institutionnel et/ ou traditionnel)

**Note du Centre du Patrimoine mondial (Juillet 2012) : Merci de bien vouloir lire attentivement les informations ci-dessous et de les mettre à jour si besoin est.**

#### Rapport périodique Cycle 1 (2001-2006) section 2

Source : [Periodic Reporting Cycle 1 \(2001-2006\)](#)

Soumis le Saturday, November 5, 2005

##### • Question 6.02

Le centre historique d'Avignon, incluant les monuments décrits dans le dossier initial d'inscription PM, est protégé dans sa totalité par un Secteur Sauvegardé, délimité en 1991, dont le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) est en cours de publication. Le Secteur Sauvegardé englobe Avignon intra muros et se prolonge du côté du fleuve jusqu'à ses berges. Il est une mesure législative à l'initiative de l'Etat (loi de 1962 intégrée aujourd'hui au Code de l'urbanisme), qui vise à la conservation et à la mise en valeur d'ensemble bâti et non bâti et s'applique aux ensembles urbains d'intérêt majeur. Le Plan de sauvegarde et de mise en valeur élaboré dans ce cadre, étayé par des études approfondies, est un document d'urbanisme qui se substitue à tout document antérieur. Tous les projets de travaux, y compris les travaux d'amélioration et d'aménagement intérieur, sont soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

Les différents éléments du bien sont protégés au titre de la lois sur les Monuments Historiques : elle s'applique à un immeuble dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public. C'est une servitude d'utilité publique (loi de 1913 reprise dans le Code du patrimoine) qui permet de contrôler la conservation du bâti. Elle comporte deux niveaux de protection : le classement, qui exige un accord de l'Etat pour tous travaux ou modification sur l'immeuble; et l'inscription, qui exige une information des services de l'Etat pour toute modification. Aux abords des monuments historiques (rayon de 500m autour du monument), toute modification du bâti et du non bâti est soumise à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

Le Palais des papes a été classé en 1840.

La cathédrale Notre Dame des Doms est classée dans sa totalité en 1840.

Le Petit Palais est classé en 1910 ;

La tour des Chiens est classée en totalité en 1915 ;

Le rempart est classé en totalité en 1906 ;

La tour du Châtelet est classée en totalité en 1914.

Le pont est classé en totalité en 1840.

Sur le bien "Centre historique d'Avignon" s'applique également la protection de territoires - ensembles paysagers ou urbains, au titre des Sites (loi de 1930 reprise dans le Code de l'environnement), soit une servitude d'utilité publique, annexée au PLU. Elle comporte deux niveaux de protection : le classement, qui exige un accord de l'Etat pour toute modification du site, et l'inscription, qui exige un avis simple de l'architecte des bâtiments de France sur tous travaux et constructions nouvelles et un avis conforme sur toute démolition.

La Place du palais, le jardin des Doms, le rocher et la rampe d'accès sont un site classé par arrêté du 27 mars 1933.

Les Immeubles nus et bâtis compris entre les remparts et le Rhône sont un site inscrit par arrêté du 26 octobre 1942.  
La Promenade de l'Oulle, site inscrit par arrêté du 23 novembre 1942.  
L'Ile de la Barthelasse, site inscrit par arrêté du 27 avril 1933.

#### Commentaire

Le bien est situé dans sa totalité en secteur sauvegardé, à l'exception du pont Saint Benezet qui n'en fait pas partie. Le plan de sauvegarde et de mise en valeur gérant ce secteur a été approuvé par l'Etat en juin 2007. Par ailleurs, la Vice-gérance est classée monument historique dans sa totalité depuis 1914 et des immeubles en façade donnant sur la place du Palais sont classés monuments historiques (façades et toitures)

#### 4.2.2 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles appropriées pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Les mesures de protection destinées à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial constituent **une base appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces

#### 4.2.3 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone tampon pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Le bien **ne possédait pas** de zone tampon au moment de son inscription dans la liste du patrimoine mondial.

#### 4.2.4 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Les mesures de protection dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon constituent une base **appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces du bien, tout en contribuant au maintien de sa valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien

#### 4.2.5 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) peuvent-elles être appliquées ?

On dispose d'excellentes capacités / ressources pour faire appliquer les mesures législatives et réglementaires dans le périmètre du bien du patrimoine mondial.

#### 4.2.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les mesures de protection

Le plan local d'urbanisme a été prescrit en 2010. Il est le document réglementaire concernant les zones au delà du bien et de la future zone tampon.

### 4.3. Système de gestion / Plan de gestion

#### 4.3.1 - Système de gestion

**Note du Centre du Patrimoine mondial (Juillet 2012) : Si un plan de gestion est en vigueur, il serait souhaitable d'en faire parvenir 2 exemplaires en format papier et en version électronique au CPM. La soumission devrait être accompagnée d'une lettre adressée au DIR/CPM. Nous vous remercions de votre coopération.**

**Merci de bien vouloir lire attentivement les informations ci-dessous et de les mettre à jour si besoin est.**

#### Rapport périodique Cycle 1 (2001-2006) section 2

Source : [Periodic Reporting Cycle 1 \(2001-2006\)](#)

Soumis le Saturday, November 5, 2005

##### • Question 5.05

Principales caractéristiques du système de gestion d'ensemble du site

- Gestion dans le cadre d'une législation de protection
- Gestion par accord contractuel entre l'Etat partie et un tiers
- Autre système de gestion en vigueur

Il n'existe pas de système de gestion unique à l'ensemble du site. Chaque monument a son propre mode de gestion.

Le Palais des papes et le pont d'Avignon sont gérés par une Société d'Economie Mixte (SEM société privée à capitaux publics : la Ville d'Avignon est actionnaire majoritaire à 57,77%) : RMG (Régie municipale de gestion) depuis 1991. Début 2005, la RMG vient de voir prolonger pour 10 ans sa Délégation de Service Public (DSP) Tourisme (gestion du patrimoine culturel).

Les Archives départementales (installées dans une partie du Palais des papes) appartiennent au Département et sont gérées par le Conseil général.

Le musée du Petit Palais est géré par la Ville (service patrimoine historique et culturel). Le Rocher des Doms et son jardin public sont gérés par la ville (service des espaces verts).

La Cathédrale Notre-Dame des Doms appartient à l'Etat et est affectée au culte.

#### Commentaire

Dans le cadre du projet de plan de gestion, un comité de pilotage présidé par le Maire se met en place. Il est composé de représentants des services de la ville (culture, patrimoine, urbanisme ...) , du clergé, du conseil général, de l'Etat. Le comité est l'outil opérationnel de la commission locale présidée par l'Etat. Il permet la collaboration des différents services et gestionnaires du bien et une programmation commune.

#### 4.3.2 - Documents pour la gestion

##### Commentaire

Le plan de gestion approuvé par le conseil municipal doit être remis au ministère de la culture et de la communication pour validation avant transmission au Centre du patrimoine mondial.

#### 4.3.3 - Existe-t-il de nombreux niveaux d'administration impliqués dans la gestion du bien du patrimoine mondial

**(c.à.d. national / fédéral / régional / provincial / local / municipal)?**

Il y a une coordination entre les entités ou niveaux administratifs impliqués dans la gestion du bien, mais elle **pourrait être améliorée**

**4.3.4 - Le système / plan de gestion est-il adapté pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle du bien?**

Le système/plan de gestion est **tout à fait adapté** pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien

**4.3.5 - Le système de gestion est-il mis en œuvre ?**

Le système de gestion **n'est que partiellement appliqué**

**4.3.6 - Existe-t-il un plan de travail / plan d'action annuel et est-il mis en œuvre ?**

Il existe un plan de travail / plan d'action annuel mais seulement un **petit nombre d'activités** sont mises en œuvre

**4.3.7 - Veuillez noter la coopération / relation entre les entités suivantes et les gestionnaires / coordinateurs / personnel du patrimoine mondial**

Communautés / résidents locaux	Moyenne
Autorités locales / municipales	Excellente
Groupes autochtones	Sans objet
Propriétaires fonciers	Moyenne
Visiteurs	Moyenne
Chercheurs	Moyenne
Industrie touristique	Moyenne
Industrie	Faible

**4.3.8 - Le cas échéant, les communautés locales qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial ou aux alentours et / ou dans la zone tampon ont-elles un rôle actif dans les décisions de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?**

Les communautés locales ont **un certain rôle** dans les débats concernant la gestion, mais pas de rôle direct dans la gestion

**4.3.9 - Le cas échéant, les populations autochtones et traditionnelles qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial et / ou dans sa zone tampon ou qui l'utilisent régulièrement contribuent-elles aux décisions de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?**

**Aucune population autochtone ou traditionnelle** ne réside ni n'utilise régulièrement le bien du patrimoine mondial ni sa zone tampon

**4.3.10 - A-t-on une coopération avec le secteur industriel (dans le domaine de l'exploitation forestière, de l'exploitation minière, de l'agriculture, etc.) concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de la zone tampon et / ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon?**

Il y a des contacts, **mais peu ou pas de coopération** avec le secteur industriel concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de sa zone tampon et/ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon

**4.3.11 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation**

Le projet de plan de gestion propose une structure de gestion adaptée au bien (commission locale du bien, comité de pilotage). Il propose également de créer un poste de coordonnateur général du plan afin que celui-ci soit mis en œuvre.

**4.3.12 - Veuillez signaler tous les changements notables en matière de statut légal et / ou mesures contractuelles / traditionnelles de protection et dispositions de gestion concernant le bien du patrimoine mondial depuis son inscription ou depuis le dernier Rapport périodique**

**4.4. Ressources financières et humaines**

**4.4.1 - Coûts liés à la conservation basés sur la moyenne des cinq dernières années (exprimés en % des sources de financement)**

Financement multilatéral (FME, Banque mondiale, etc.)	0%
Dons internationaux (ONG, fondations, etc.)	0%
Gouvernemental (national / fédéral)	55%
Gouvernemental (régional, provincial, Etat central)	2%
Gouvernemental (Local / municipal)	40%
Dons nationaux (ONG, fondations, etc.)	0%
Frais des visiteurs (c.à.d. droits d'entrée, parking, droits de camping, etc.)	3%
Contribution financière des opérateurs commerciaux (c.à.d. permis pour filmer, concessions, etc.)	0%
Autres subventions	0%

**4.4.2 - Montant de l'assistance reçue du Fonds du patrimoine mondial (USD)**

**4.4.3 - Le budget actuel est-il suffisant pour gérer efficacement le bien du patrimoine mondial?**

Le budget dont on dispose **est suffisant** mais un financement supplémentaire permettrait de mener une gestion plus efficace au niveau des meilleures pratiques internationales

**4.4.4 - Les sources actuelles de financement sont-elles assurées et ont-elles des chances de le rester ?**

Les sources actuelles de financement **sont assurées** à moyen terme et devrait être assurée pour le long terme

**4.4.5 - Le bien du patrimoine mondial fournit-il des avantages économiques aux communautés locales (par ex. des revenus ou des emplois) ?**

Il existe **des avantages économiques importantes** pour les communautés locales provenant d'activités dans et aux alentours du bien du patrimoine mondial

**4.4.6 - Les ressources disponibles telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles suffisantes pour répondre aux besoins de gestion ?**

Il y a **suffisamment d'équipement** et d'installations

**4.4.7 - Les ressources telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles bien entretenues ?**

L'équipement et les installations **sont bien entretenus**

4.4.8 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les financements et l'infrastructure

4.4.9 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)

Plein temps	90%
Temps partiel	10%

4.4.10 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)

Permanentes	80%
Saisonniers	20%

4.4.11 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial? (% du total)

Payées	100%
Bénévoles	0%

4.4.12 - Les ressources humaines à disposition sont-elles appropriées pour gérer le bien du patrimoine mondial ?

Les ressources humaines sont **adaptées** aux besoins de la gestion

4.4.13 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de personnel professionnel dans les disciplines suivantes

Recherche et suivi	Excellente
Promotion	Bonne
Extension des services communautaires	Sans objet
Interprétation	Bonne
Education	Bonne
Gestion des visiteurs	Bonne
Conservation	Excellente
Administration	Bonne
Préparation aux désastres	Excellente
Tourisme	Bonne
Contrôle (gardiens, police)	Bonne

4.4.14 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de formations dans les disciplines énumérées

Recherche et suivi	Bonne
Promotion	Bonne
Extension des services communautaires	Sans objet
Interprétation	Moyenne
Education	Moyenne
Gestion des visiteurs	Moyenne
Conservation	Bonne
Administration	Moyenne
Préparation aux désastres	Bonne
Tourisme	Bonne
Contrôle (gardiens, police)	Bonne

4.4.15 - La gestion et les programmes de conservation dans le périmètre du bien du patrimoine mondial aident-ils à développer le savoir-faire local ?

Un plan de développement est en place et **partiellement mis en œuvre**; certaines compétences techniques sont transmises à ceux qui gèrent le bien localement, **mais le**

travail technique est effectué pour l'essentiel par du personnel extérieur

4.4.16 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation

Le personnel en place est suffisant mais il manque un coordonnateur spécifique au bien, dont le recrutement par la ville est préconisé dans le plan de gestion.

4.5. Etudes scientifiques / Projets de recherche

4.5.1 - A-t-on une connaissance appropriée (scientifique ou traditionnelle) des valeurs du bien du patrimoine mondial afin de soutenir la planification, la gestion et le processus décisionnel pour assurer le maintien de la Valeur universelle exceptionnelle ?

La connaissance des valeurs du bien du patrimoine mondial est **suffisante**

4.5.2 - Y a-t-il un programme prévu dans le périmètre du bien pour répondre aux besoins de la gestion et / ou pour améliorer la compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?

Il y a une **recherche considérable**, mais elle **n'est pas dirigée** vers les besoins de la gestion et / ou sur l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle

4.5.3 - Les résultats des programmes de recherche sont-ils diffusés ?

Les résultats de la recherche **sont largement diffusés** auprès d'audiences locales, nationales et internationales

4.5.4 - Veuillez fournir les détails (c.à.d. les auteurs, titres, liens internet) des études publiées sur le bien du patrimoine mondial depuis le dernier Rapport périodique 2008, D.Vingtain, Du passé composé : genèse d'un Monument historique français, le Palais des Papes d'Avignon de la Révolution à la Seconde guerre mondiale, thèse de doctorat. 2008 : 2e Projet Architectural Technique, chapelle saint Martial (palais des papes) 2008: Shéma Directeur Cathédrale, D.Repellin. 2009 : diagnostic sanitaire Cathédrale, S.Devosel Gautier, STAP.

4.5.5 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les études scientifiques et les projets de recherche

Un programme de recherche pour le Palais des papes a été lancé fin 2012. Cette mission, confiée au service du Patrimoine historique de la ville d'Avignon, avec un petit groupe de spécialistes, établira un recensement des publications scientifiques et techniques destinées à apporter une aide aux travaux de restauration. Leur numérisation avec création d'une base de données est également prévue.

4.6. Education, information et sensibilisation

4.6.1 - Dans combien d'emplacements l'emblème du patrimoine mondial est-il exposé au sein du bien ?

Dans beaucoup d'emplacements, mais non facilement visible par les visiteurs

**4.6.2 - Veuillez noter le niveau de prise de conscience et la compréhension de l'existence et de la justification de l'inscription du bien du patrimoine mondial auprès des groupes suivants**

Communautés / résidents locaux	Moyenne
Autorités locales dans le périmètre ou aux alentours du bien	Excellente
Groupes autochtones locaux	Sans objet
Propriétaires fonciers	Moyenne
Visiteurs	Moyenne
Organisateurs de voyages	Excellente
Entreprises et Industries locales	Moyenne

**4.6.3 - Existe-t-il un programme planifié d'éducation et de sensibilisation lié aux valeurs et à la gestion du bien du patrimoine mondial ?**

Il n'y a pas de programme d'éducation et de sensibilisation bien que l'on en ait constaté le besoin

**4.6.4 - Quelle incidence, le cas échéant, a eu le classement du bien au patrimoine mondial par rapport aux activités d'éducation, d'information et de sensibilisation ?**

Le statut de patrimoine mondial a eu une incidence sur les activités d'éducation, d'information et de sensibilisation, mais cela pourrait être amélioré

**4.6.5 - Comment la valeur universelle exceptionnelle du bien est-elle présentée et interprétée ?**

La valeur universelle exceptionnelle du bien n'est pas présentée et interprétée comme il convient

**4.6.6 - Veuillez noter le caractère plus ou moins adapté des installations suivantes destinées aux visiteurs, en ce qui concerne l'éducation, l'information et la sensibilisation dans le bien du patrimoine mondial :**

Centre d'accueil des visiteurs	Appropriée
Musée de site	Non nécessaire
Guichets d'information	Appropriée
Visites guidées	Appropriée
Sentiers / itinéraires	Excellente
Matériaux d'information	Appropriée
Transports prévus	Non nécessaire
Autres	Non nécessaire

**4.6.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'éducation, l'information et la sensibilisation**

Les éléments qui composent le bien ne sont pas valorisés de la même façon : le Palais des papes et le pont Saint Benezet sont valorisés ensemble de façon indépendante. Le Petit palais, le jardin du Rocher des Doms et la Cathédrale sont valorisés par d'autres acteurs (Ville et Etat) et par différents services.

**4.7. Gestion des visiteurs**

**4.7.1 - Tendance du nombre de visiteurs par an pour les cinq dernières années.**

L'année dernière	Faible augmentation
Il y a deux ans	Faible augmentation
Il y a trois ans	En baisse
Il y a quatre ans	En baisse
Il y a cinq ans	En baisse

**4.7.2 - Sources d'information utilisées pour rassembler les données sur les tendances de fréquentation**

Billets d'entrée et inscriptions
Enquêtes visiteurs

**4.7.3 - Documents pour la gestion des visiteurs**

**4.7.4 - Existe-t-il un plan de gestion relatif à l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial (c.à.d. un plan spécifique) qui assure que sa Valeur universelle exceptionnelle est préservée ?**

L'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial est géré, mais des améliorations pourraient être apportées

**4.7.5 - L'industrie touristique contribue-t-elle à enrichir les expériences des visiteurs et à maintenir les valeurs du bien du patrimoine mondial ?**

Il y a peu de coopération entre les responsables du bien du patrimoine mondial et l'industrie touristique pour enrichir l'appréciation des visiteurs et présenter les valeurs du bien du patrimoine mondial

**4.7.6 - Si l'entrée est payante (c.à.d. droits d'entrée, permis), ces fonds contribuent-ils à la gestion du bien du patrimoine mondial ?**

On collecte des droits d'entrée et cela contribue un peu à la gestion du bien du patrimoine mondial

**4.7.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'utilisation par les visiteurs**

Le problème majeur réside dans la préservation des décors peints sur le parcours de visite au Palais des papes. Des mesures ont été prises pour canaliser les flux: l'interprétation pour les groupes se fait en dehors des salles peintes, interdiction de prendre des photos, commentaires audio limités. Fin 2012 un programme de renouvellement des audioguides et des dispositifs d'interprétation a été mis en oeuvre, il devrait relancer la fréquentation.

**4.8. Suivi**

**4.8.1 - A-t-on un programme de suivi dans le périmètre du bien qui soit axé sur les besoins de la gestion et / ou sur une meilleure compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?**

Il y a un peu de suivi, mais il n'est pas planifié



**4.8.2 - Des indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation sont-ils utilisés pour contrôler comment la Valeur universelle exceptionnelle du bien est maintenue ?**

L'information sur les valeurs du bien du patrimoine mondial est suffisante pour définir des indicateurs clés, **mais cela n'a pas été fait**

**4.8.3 - Veuillez noter le niveau de participation des groupes suivants dans le suivi**

Gestionnaires et personnel du patrimoine mondial	Excellente
Autorités locales, municipales	Excellente
Communautés locales / municipales	Excellente
Chercheurs	Moyenne
ONGs	Absent
Industrie	Absent
Groupes autochtones locaux	Sans objet

**4.8.4 - L'État partie a-t-il mis en œuvre les recommandations appropriées émanant du Comité du patrimoine mondial ?**

La mise en œuvre est **en cours**

**4.8.5 - Veuillez fournir vos commentaires se rapportant à la mise en œuvre des recommandations émanant du Comité du patrimoine mondial**

Dans le cadre de l'inventaire rétrospectif, une zone tampon est en cours d'étude. Elle sera proposée au 1er février 2014.

**4.8.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le suivi**

Dans l'attente de la validation de la déclaration de valeur universelle exceptionnelle qui conduira à finaliser le plan de gestion, des programmes de conservation et de valorisation du bien sont mis en place. La majorité des éléments composant le bien sont classés au titre des monuments historiques et bénéficient d'un suivi par les services compétents.

**4.9. Evaluation des principaux besoins de gestion**

**4.9.1 - Sélectionnez les 6 principaux besoins de gestion pour le bien (le cas échéant, 6 besoins supplémentaires sont indiqués ci-contre)**

cf question 5.2

## 5. Résumé et Conclusions

### 5.1. Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

#### 5.1.1 - Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

Aucun facteur est négatif et actuel.

### 5.2. Tableau récapitulatif – Besoins de gestion

#### 5.2.2 - Tableau récapitulatif - Besoins de gestion

4.1 Limites et zones tampons					
		Actions	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires
4.1.1	Il n'y a pas de zone tampon, et cela constitue un manque	la définition d'une zone tampon est dans le projet de plan de gestion	novembre 2013	ville et Etat (ministère de la culture)	sans objet
4.1.4	Les limites du bien du patrimoine mondial ne sont pas connues par les résidents locaux/utilisateurs des terres aux alentours	les actions de sensibilisation et de médiatisation seront menées par le coordonnateur du plan de gestion	dès le recrutement du coordonnateur (prévu fin 2013)	ville	sans objet
4.3 Système de gestion / Plan de gestion					
4.3.6	Un petit nombre d'activités sont mises en œuvre	La nomination d'un coordonnateur du bien permettra de mettre en place des actions sur l'ensemble du bien. Des activités, ateliers, visites de l'ensemble du bien au patrimoine mondial seront développés (au delà du parcours déjà existant),	2013-2014	Ville	Des dépliants, panneaux et ateliers pédagogiques doivent également être multipliés afin d'expliquer le bien inscrit et sa valeur exceptionnelle universelle. les scolaires et enfants sont particulièrement visés.
4.8 Suivi					
4.8.1	Peu de suivi dans le périmètre du bien	Le futur coordonnateur du bien aura pour mission d'assurer le suivi des actions de préservation et de mises en valeur, sur la base d'indicateurs définis dans le plan de gestion.	2013-2014	Ville	Le coordonnateur s'assurera de la bonne compréhension et utilisation du patrimoine mondial et de la valeur exceptionnelle universelle, notamment tout ce qui touche à une exploitation commerciale.

### 5.3. Conclusions finales concernant l'état de conservation du bien

#### 5.3.1 - État actuel d'authenticité du bien du patrimoine mondial

L'authenticité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

#### 5.3.2 - État actuel d'intégrité du bien du patrimoine mondial

L'intégrité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

#### 5.3.3 - État actuel de la Valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial

La valeur universelle exceptionnelle du bien a été **préservée**

#### 5.3.4 - État actuel des autres valeurs du bien

D'autres importantes valeurs culturelles et / ou naturelles et l'état de conservation du bien du patrimoine mondial sont **intactes pour l'essentiel**.

### 5.4. Commentaires supplémentaires concernant l'état de conservation du bien

#### 5.4.1 - Commentaires supplémentaires sur l'état de conservation du bien

Pour information travaux de restauration de 2006 à 2012 : PALAIS DES PAPES 2012 : Restauration de la tour de Trouillas, façades, créneaux et machicoulis 2011 : Mur du Verger Urbain V : Confortement des maçonneries et éradication des végétaux 2008 : Aile Sud : Restauration des menuiseries et vitraux donnant sur la Cour d'honneur Remplacement escalier de service sur Place du Palais Restauration de la tour des Anges et de la Garde-robe 2006-2007 : Contrefort adossé à l'aile du Consistoire : Eradication de végétaux, rocaillage, rejointoiement, confortement des maçonneries Tour des jardins : Charpente et couverture Tour des Études : Toiture Tour des Cuisines : Eradication végétaux, nettoyage pierres, ragréage, rejointoiement 2006 : Tour de la Garde Robe : Débouchage de deux baies donnant sur les étuves Mur entre la tour de Trouillas et la Chapelle Benoit XII : Réfection de la maçonnerie Aile des Familiars : Réfection pignon Sud Parvis du Palais : Création d'un garde-corps Chambre de Parement : Dégagement des peintures murales Cloître de Benoit XII : Aménagement des sanitaires et des accès au niveau du cloître CATHEDRALE 2012 : Restauration de la chapelle de la Résurrection 2011 : Restauration du porche et de la façade Ouest Réparation du vitrail de la Vierge et de l'Enfant sur la façade occidentale 2010 : Nettoyage, scellement et réparation du vitrail de la Chapelle du Saint Esprit Travaux de mise en sécurité des corniches de la chapelle Nord Restauration du mur de la boutique Restauration du mur entre l'escalier et la boutique Travaux de menuiserie et pose d'une porte coupe-feu Reprise des armoiries sur contrefort du bas-côté Nord Restauration de la grille d'enceinte Remplacement de la verrière de l'escalier 2009 : Pose d'une grille de séparation entre les jardins du recteur et la cathédrale Travaux complémentaires des armoiries sur contrefort Restauration des enduits du mur du jardin Scellement des volets du presbytère 2008 : Mise en sécurité et restauration des armoiries de deux contreforts du bas-côté Nord Travaux de sécurité, pose de grilles de protection pour les vitraux 2006 : Travaux de maçonnerie et pierre de taille du Narthex PETIT PALAIS 2010 : Autorisation

de travaux de mise en sécurité de l'encorbellement du passage ouvert donnant sur la cour intérieure 2009 : Travaux aériens, restauration des fenêtres, anti-pigeons PONT St Benezet 2011 : Travaux d'amélioration accessibilité aux handicapés

### 6. Conclusions de l'exercice de soumission du Rapport périodique

#### 6.1 - Veuillez mesurer l'impact du statut de Patrimoine Mondial sur chacun des points suivants

Conservation	Positif
Recherche et suivi	Pas d'effet
Efficacité de la gestion	Positif
Qualité de vie de la population locale et des peuples indigènes	Pas d'effet
Reconnaissance	Positif
Éducation	Pas d'effet
Aménagement d'infrastructures	Pas d'effet
Financement du bien	Positif
Coopération internationale	Pas d'effet
Support politique pour la conservation	Positif
Cadre juridique / de politique générale pour la conservation	Positif
Activités de groupes de pression	Pas d'effet
Coordination institutionnelle	Positif
Sécurité	Pas d'effet
Autre (veuillez préciser)	Sans objet

#### 6.2 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le statut de patrimoine mondial

L'inscription du bien avignonnais, si elle date de 1995, n'est prise en compte dans la politique patrimoniale et touristique de la ville que depuis 2005 (précédent rapport périodique). Des efforts doivent encore être fournis pour une meilleure promotion du site, entre autre par l'application du plan de gestion et du programme d'actions qu'il implique (conservation, médiatisation, valorisation)

#### 6.3 - Entités impliquées dans la préparation de cette section du Rapport périodique

Institution gouvernementale responsable du bien
Gestionnaire / coordonateur / personnel du site

#### 6.4 - Le questionnaire était-il facile à utiliser et aisément compréhensible?

non

#### 6.5 - Suggestions pour améliorer le questionnaire du Rapport périodique

Questionnaire encore trop général. Pas de possibilité d'argumenter les choix de réponses (pas assez de caractères). Caractère trop tranché des propositions de réponses.

#### 6.6 - Veuillez noter le niveau d'aide reçue des entités suivantes pour compléter le questionnaire sur le Rapport périodique

UNESCO	Faible
Représentant de l'État partie	Très bon

Organisation consultative	Très faible
---------------------------	-------------

**6.7 - Quel était le degré d'accessibilité de l'information  
requis pour compléter le Rapport périodique ?**

La totalité de l'information requise était accessible

**6.8 - Le processus de soumission des Rapports  
périodiques a amélioré la compréhension des points  
suivants :**

La gestion du bien pour en maintenir la valeur universelle exceptionnelle
Le suivi et l'établissement de rapports
L'efficacité de la gestion

**6.9 - Veuillez noter le suivi apporté aux conclusions et  
recommandations du précédent exercice de soumission  
de Rapports périodiques par les entités suivantes:**

UNESCO	Satisfaisant
Etat partie	Satisfaisant
Gestionnaires des sites	Satisfaisant
Organisation consultative	Sans Objet

**6.10 - Résumé des actions qui demandent une étude  
formelle de la part du Comité du patrimoine mondial**

• **Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle /  
Déclaration de valeur**

Raison de la mise à jour : La déclaration de valeur  
universelle exceptionnelle a été soumise au 1er février  
2012 et doit être validée par le Comité du patrimoine  
mondial.

**6.11 - Commentaires, conclusions et / ou  
recommandations concernant l'évaluation de l'exercice  
de soumission de Rapports périodiques**